

Nos réf. : HM/GS/2024 – 23
Objet : Demande d'autorisation pour la réalisation d'inventaires piscicoles par pêche à l'électricité en 2024
Dossier suivi par :

DDTM 27
A l'attention de Monsieur le Directeur de la DDTM
1 Avenue du Marechal Foch
27020 Évreux Cedex

Hugo MANGUET
Chargé d'études piscicoles et milieux aquatiques
07 71 59 08 28
hugo.manguet@peche27.com

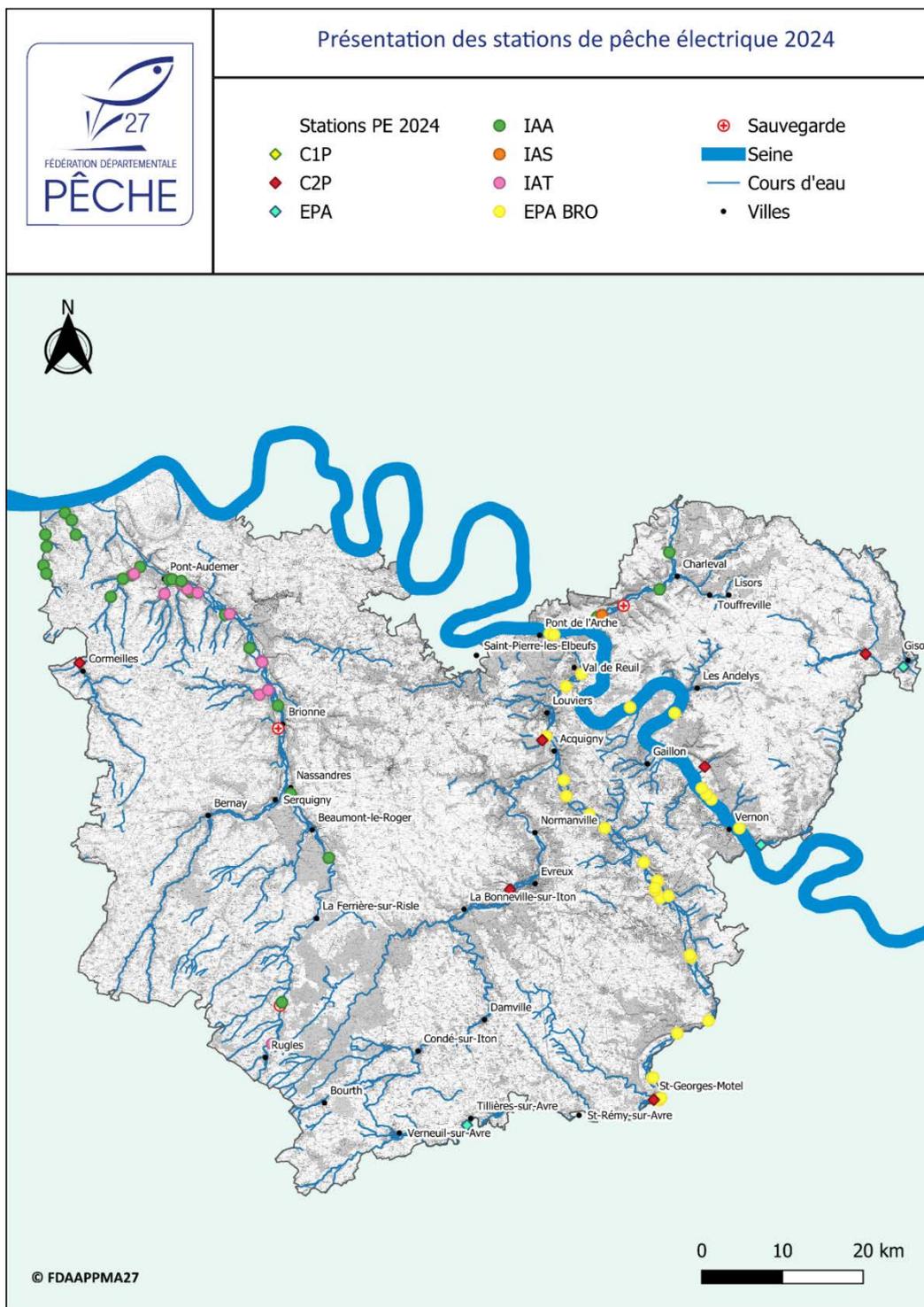
Pont-Audemer, le 02/04/2024

Monsieur le Directeur,

Conformément à l'arrêté ministériel du 6 août 2013 du code de l'Environnement fixant la forme et le contenu des demandes d'autorisations prévues au 2° de l'article L. 436-9, je sollicite de votre part l'autorisation de capture et de transport d'espèces piscicoles, à des fins scientifiques.

Lieux de captures et validité de l'autorisation :

Cours d'eau	Types d'action
Andelle	Indice d'Abondance Anguille (Monitoring)
	Indice d'Abondance Saumon
	Pêche de sauvegarde
Avre	Evaluation de la qualité biologique des rivières
Beccdale	Evaluation de la qualité biologique des rivières
Corbie	Indice d'Abondance Anguille (Monitoring)
	Indice d'Abondance Truite (évaluation du programme RCE Risle)
Coudanne	Evaluation de la qualité biologique des rivières
Croix blanche	Suivi post travaux de restauration
	Indice d'Abondance Truite (évaluation du programme RCE Risle)
Douet-Tourtelle	Evaluation de la qualité biologique des rivières
Epte	Evaluation de la qualité biologique des rivières
Eure	Suivi de la reproduction du Brochet
Iton	Suivi du chantier de contournement d'Evreux
Levrière	Evaluation de la qualité biologique des rivières
Morelle	Indice d'Abondance Anguille (Monitoring)
Risle	Indice d'Abondance Anguille (Monitoring)
	Indice d'Abondance Truite (évaluation du programme RCE Risle)
	Suivi post travaux de restauration
	Pêche de sauvegarde
Sainte Genevieve	Evaluation de la qualité biologique des rivières
Seine	Suivi de la reproduction du Brochet
Tourville	Indice d'Abondance Truite (évaluation du programme RCE Risle)
Veronne	Indice d'Abondance Truite (évaluation du programme RCE Risle)
Vilaine	Indice d'Abondance Anguille (Monitoring)



Pour plus d'informations, se référer au programme prévisionnel 2024, annexé à la présente demande.

La demande d'autorisation est formulée pour l'année entière et pour l'ensemble des inventaires listés dans la demande d'autorisation et le programme prévisionnel 2024.

Bénéficiaires de l'autorisation :

La Fédération de l'Eure pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ci-après dénommée FDAAPPMA27,

Objectifs recherchés :

En 2024, sept objectifs distincts sont associés aux opérations de pêches électriques :

- **L'évaluation de la qualité biologique de rivières.** Ces 8 stations prospectées entre 2010 et 2013, ont été définies conjointement avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie. La prospection de ces stations permet d'évaluer l'état de ces cours d'eau ainsi que leur évolution depuis le précédent inventaire.
- **Le Monitoring Anguille.** Ce réseau de suivi annuel a été mis en place en 2010 et piloté par l'association SEINORMIGR, il répond au Plan de Gestion Anguille (PGA). Il a pour but d'évaluer les stocks d'anguilles en place et de suivre l'évolution de ces derniers. Les résultats issus de ces suivis permettent également d'évaluer l'évolution du cloisonnement des cours d'eau au travers des fronts de colonisations de l'espèce. Ce suivi est réalisé pour et en collaboration avec SEINORMIGR.
- **Le suivi de la reproduction du Saumon.** Il permet de qualifier la reproduction de l'espèce sur le bassin de la Seine. Actuellement, de nombreux Indices d'Abondance Saumon sont répartis sur les affluents de la Seine et permettent d'observer la reproduction de ce dernier. Des observations de juvéniles de saumon ont déjà été faites lors des pêches de monitoring Anguille à l'aval de l'Andelle, et encouragent à la prospection annuelle d'une station témoin pour suivre la reproduction du Saumon. Ce suivi est réalisé pour et en collaboration avec SEINORMIGR.
- **L'évaluation des actions de RCE par indice truite.** L'évolution du résultat de l'Indice truite démontre les changements du milieu. Sur ces travaux, les pêches réalisées cette année sont des pêches après travaux, qui seront comparées aux états initiaux réalisés juste avant la mise en œuvre des actions de RCE.
- **La sauvegarde de l'ichtyofaune avant la réalisation de travaux de restauration de rivière.** Ces chantiers en cours d'eau impliquent la mise en assec temporaire ou définitive d'un tronçon de rivière. La Fédération de l'Eure pour la Pêche et la protection du Milieu Aquatique interviendra afin de capturer les poissons piégés dans les poches d'eau résiduelles pour les remettre dans la rivière en dehors de la zone de chantier. Cette année, 3 pêches de sauvegarde sont programmées sur 3 sites où des travaux de restauration de la continuité écologique sont prévus, notamment sur les sites suivants :
 - **la Risle à Brionne (Services techniques, ROE268 et ROE27806)**
 - **la Risle à Neaufles Auvergnay (Moulin des Prés ROE29191, ROE29195, ROE29201)**
 - **l'Andelle à Pont Saint Pierre (Château de Bacqueville ROE 552 et ROE104970)**
- **Etude de la reproduction du brochet.** Dans un objectif d'acquisition de connaissances et pour mieux protéger les zones de reproduction du Brochet, il est envisagé, de faire des pêches d'échantillonnage sur l'Eure et la Seine sur ces frayères de Brochets afin de constater la présence ou non de juvéniles. Ce type de prospection a été réalisé en 2010, 2014, 2018 et 2020. Les fortes précipitations du premier trimestre 2024 ont engendré des niveaux d'eau particulièrement élevés, favorables à la reproduction du Brochet. Dans ce cadre, la Fédération souhaite prospecter des sites précédemment identifiés afin de déterminer leur fonctionnalité en conditions favorables.
- **Le suivi du chantier de contournement d'Evreux** vise à déterminer l'impact de la réalisation des travaux routiers du contournement d'Evreux. Outre le suivi de nombreux paramètres physiques et chimiques, l'impact des travaux sur le compartiment biologique sera évalué grâce au suivi des peuplements piscicoles. Ainsi, ces trois stations de pêche seront prospectées avant que les travaux n'impactent le cours d'eau ainsi que les 3 années qui suivent leur réalisation. Ces pêches sont réalisées pour la société ABIOLAB

Matériel et méthodes utilisés pour la capture des poissons :

Ils seront adaptés aux contextes et objectifs poursuivis. L'essentiel des opérations sera réalisé par pêche électrique : pêche scientifique faisant appel à différentes méthodes d'échantillonnage (Echantillonnage Ponctuel d'Abondance, pêche complète à un ou deux passages ; etc.)

Le matériel de pêche électrique utilisé sera choisi en fonction des objectifs :

- IMEO « Volta » est la propriété de la FDAAPPMA27, conforme aux exigences de sécurité (Normes Européennes), régulièrement entretenu et contrôlé annuellement (agrément de conformité).
- DREAM ELECTRONIQUE « Héron » est la propriété de la FDAAPPMA de l'Eure et de la Seine-Maritime, conforme aux exigences de sécurité (Normes Européennes), régulièrement entretenu et contrôlé annuellement (agrément de conformité).

Identités et qualités des bénéficiaires de l'autorisation et des personnes responsables de l'exécution matérielle des opérations

Personnel de la FDAAPPMA 27 :

- Hugo MANGUET, chargé d'études à la FDAAPPMA27,
- Victor ZUNIGAS, technicien à la FDAAPPMA27,
- Geoffrey BAILLEUL, responsable technique à la FDAAPPMA27,
- Stéphane DELPEYROUX, responsable développement à la FDAAPPMA27,
- Rémi LETONDOT, chargé d'études à la FDAAPPMA27,
- Germain SANSON, directeur de la FDAAPPMA27,
- Baptiste COMBESCOT, alternant au sein de la FDAAPPMA27.

Personnel d'autres structures pouvant intervenir en cas de besoin de renforts :

- Florian DESHAYES, chargé d'études de l'association SEINORMIGR,
- Sébastien GRALL, chargé d'études de l'association SEINORMIGR,
- Adrien BARAULT, chargé d'études de l'association SEINORMIGR,
- Alice LEMONNIER, chargé d'études de l'association SEINORMIGR,
- Maxime POTIER, chargé d'études de l'association SEINORMIGR,
- Maxime ARCHERAY, chargé d'études PRN BSN,
- Ivan MIRKOVIC, responsable technique à la FDAAPPMA76,
- Jean-Philippe HANCHARD, chargé de développement à la FDAAPPMA76,
- Thierry SINEAU, responsable de la pisciculture à la FDAAPPMA76,

Personnel susceptible d'être désigné chef de l'exécution matérielle des opérations :

- Hugo MANGUET, chargé d'études à la FDAAPPMA27 sera désigné chef de l'exécution matérielle des opérations, en cas d'absence, les personnes suivantes pourront être désignées :
- Victor ZUNIGAS, technicien à la FDAAPPMA27,
- Adrien BARAULT, chargé d'études de l'association SEINORMIGR,
- Maxime POTIER, chargé d'études de l'association SEINORMIGR,

L'ensemble des personnes citées ci-dessus est formé aux techniques de pêche à l'électricité. Lors des pêches, au moins une personne sera titulaire du PSC1.

Les autres personnes susceptibles de participer aux opérations (bénévoles de la FDAAPPMA27 et d'AAPPMA, stagiaires, ...) recevront une information sur la pêche à l'électricité par le responsable de l'exécution matérielle avant chaque début d'opération (objectif, matériel, sécurité...).

Mesures de sécurité lors des opérations

Les consignes de sécurité lors de la réalisation des pêches seront respectées notamment au regard des gants isolants, des pantalons de wadding appropriés et du périmètre de sécurité autour du groupe de production de courant, des anodes et de la cathode. Les agents responsables de l'exécution matérielle et de la sécurité des opérations mentionnés ci-dessus sont titulaires du PSC1 conformément à l'arrêté ministériel du 2 février 1989 (version en vigueur du 4 mai 2015). Afin d'éviter toute contamination, l'ensemble du matériel utilisé, notamment en contact avec l'eau sera désinfecté à l'aide de Virkon.

Autorisation des détenteurs du droit de pêche et des propriétaires riverains.

Les autorisations écrites de pêche et de passage seront sollicitées auprès des détenteurs du droit de pêche (AAPPMA et/ou propriétaires riverains) sur le cours d'eau concerné.

Dates de pêches

Les pêches à l'électricité seront réalisées d'avril à octobre, en fonction des contraintes hydrologiques, météorologiques et du type d'opération. Un calendrier exact et la localisation précise des stations seront communiqués au Service Police de l'Eau de la DDT27 et au Service Départemental de l'OFB dès que possible, avant le déroulement des opérations.

Destination des poissons capturés

Tous les poissons seront remis soigneusement dans leur milieu d'origine après comptage et biométrie (tailles, poids). Les espèces susceptibles de provoquer un déséquilibre biologique (poissons et écrevisses) seront détruites sur place.

Cependant, cette année sur certaines stations du monitoring anguille, dans le cadre du projet REEL, le muséum d'histoire naturelle souhaite accompagner la FDAAPPMA sur ces indices Anguilles pour effectuer des prélèvements sur des anguilles, de la Risle, l'Andelle et de la Vilaine :

« Un maximum de 50 anguilles, réparties sur les différentes stations, sera euthanasié afin de prélever des tissus biologiques. Ces prélèvements seront réalisés par les agents du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) – station marine de Dinard – dans le cadre d'un projet de recherche visant à étudier la population d'Anguille Européenne (*Anguilla anguilla*) dans la basse vallée de la Seine. Le projet de recherche REEL (Renforcement des connaissances sur l'anguille Européenne au service de la restauration des habitats de l'estuaire de La Seine) concerné par cette demande a été élaboré en réponse à un appel à projet formulé par le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Seine – Aval. Le prélèvement d'individus permettra d'évaluer la qualité des habitats en termes de potentiel de croissance, de charge parasitaire, de régime trophique, de contamination, ou encore de sexe-ratio, à travers différentes approches, telles que l'analyse des otolithes, l'analyse des isotopes stables dans les muscles, le dosage de contaminants chimiques et la réalisation de coupes histologiques des gonades ».

Les personnes du MNHN présentes pour les prélèvements seront :

- Nils TEICHERT
- Emma ROBIN
- Jordane PROD'HOMME
- Anne LIZÉ
- Jézabel LAMOUREUX
- Christophe BOINET

Suivi des opérations

Un compte rendu annuel précisant les résultats de capture sera adressé au SPE de la DDTM27 ainsi qu'au service départemental et la DR1 de l'OFB.

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sincères salutations.



Germain SANSON
Directeur FDAAPPMA 27